

**La modalité d'obligation ou la crise du discours**

**The modality of obligation or the crisis of discourse**

**Moussa SLEIMIA**

Laboratoire *Langues, Discours, Cultures* (ISSHJ)

[moussasleimia@yahoo.fr](mailto:moussasleimia@yahoo.fr)

ORCID iD Link (<https://orcid.org/>)

**Received:** 25/01/2026

**Accepted:** 29/01/2026

**Published:** 10/03/2026

---

**Résumé :** *Le monde d'aujourd'hui a connu de nombreuses crises. On parle de crise économique, crise financière, crise sanitaire, crise du covid-19, etc. Ces différentes crises ont touché aussi bien les citoyens que le discours de ces derniers. En effet, si on présume que le discours reflète un certain état de choses, un rapport de force, par exemple, ce rapport de force se transforme en une véritable crise qui s'établit entre les partenaires de l'acte de communication ce qui signifie que le sens du discours ne peut être saisi que dans l'instance du contexte d'énonciation. Cette crise crée des rapports conflictuels qui se manifestent clairement dans la manière de se comporter des interlocuteurs. Rapport de force, pouvoir, domination, action, obéissance, etc. telles sont les crises qui s'établiraient entre le locuteur et son interlocuteur dans un échange interactif. Dans cette contribution, nous tenons à mettre en lumière les caractéristiques d'un discours en crise, notamment sur le plan linguistique. En fait, il est possible d'établir un lien étroit entre la modalité d'obligation<sup>1</sup> et la crise discursive qui se noue entre le locuteur et ses interlocuteurs.*

**Mots-clés :** discours, crise, obligation, pouvoir, modalité, pragmatique.

**ABSTRACT :** *The crises that the world is going through today have several names. We speak of economic crisis, financial crisis, health crisis, covid-19 crisis, etc. These different crises have affected both citizens and their discourse. Indeed, if we assume that discourse reflects a certain state of affairs, a power relationship, for example, this power relationship is transformed into a crisis that is established between the partners in the act of communication, which means that the meaning of the discourse can only be grasped in the instance of the context of enunciation. This crisis creates conflicting relationships that are clearly manifested in the way the interlocutors behave. Power relations, power, domination, action, incentive, obedience, etc. these are the crises that would be established between the speaker and his interlocutor in an interactive exchange. In this contribution, we wish to highlight the characteristics of a discourse in crisis, particularly on the linguistic level. In fact, it is possible to establish a close link between the modality of obligation and the discursive crisis that arises between the speaker and his communication partner.*

**KEYWORDS:** discourse, crisis, obligation, power, modality, pragmatic

---

<sup>1</sup> Dans ce travail, nous étudierons seulement la modalité d'obligation quand elle se rapporte à l'impératif. Nous nous proposons de faire ressortir les particularités d'emploi de l'impératif qu'il importe pour une analyse sémantique et pragmatique d'insérer dans un cadre explicatif.

## Introduction

A chaque détour d'un discours, nous dit Ducrot (1980), apparaissent des expressions qui permettent à celui qui parle de manifester sa présence et marquer son attitude vis-à-vis de ce qu'il communique, celle qu'il veut imposer aux personnes auxquelles il s'adresse. En effet, tout locuteur qui s'engage dans un discours interactif s'efforce, selon ses visées communicatives, de choisir un lexique approprié dans le but d'agir sur l'autre, lui dicter des impératifs et par là lui imposer une certaine crise discursive. La crise discursive que nous voudrions étudier dépend du choix des mots auxquels le locuteur recourt, de son identité et des caractéristiques de la situation d'énonciation dans laquelle ce dernier s'engage. Dans cette optique, la modalité d'obligation semble être parmi les outils linguistiques qui permettent d'imposer une crise du discours tant elle confère aux énoncés une valeur illocutoire et interactive assimilable à des « actes de langage direct ou indirect ». Sur ce point, la crise discursive que nous souhaitons analyser émane du positionnement énonciatif dont jouit le locuteur, donc de la configuration de soi. Il est devenu une chose courante d'établir un lien, plus au moins étroit, entre l'action que produisent les mots et le pouvoir que tel ou tel locuteur possède pour influencer et agir fortement sur la psychologie de l'interlocuteur. En fait, tout discours est lié à la communauté dans la laquelle il a été énoncé ; il est contextualisé, ce qui signifie que son sens ne peut être compris que dans le contexte d'énonciation.

Par ailleurs, tout discours véhicule un message. Ce message est exprimé par des moyens linguistiques traduisant la subjectivité du locuteur vis-à-vis de ce qu'il produit. La modalité d'obligation est parmi les outils linguistiques auxquels recourt le locuteur en vue d'afficher son attitude, sa position, son jugement, etc. Nous essayons donc, dans ce présent travail, de comprendre l'intention communicative que le locuteur veut imposer à son interlocuteur quand il emploie ladite modalité. Crise de discours, force, action, obligation, acte illocutoire et bien autres intentions que le locuteur s'efforce d'imposer à ses interlocuteurs. Il s'ensuit que la modalité d'obligation se veut une forme de violence qui se manifeste clairement au moyen de procédés linguistiques qui traduisent, dans des contextes de violence implicite ou explicite, la crise discursive qui se noue entre les interlocuteurs.

Pour bien maîtriser le fonctionnement de la modalité d'obligation, notre démarche sera la suivante. Nous commencerons tout d'abord par présenter les fondements théoriques sur lesquels nous définissons notre objet d'étude. Ensuite, nous analyserons les corpus sur lesquels nous avons travaillé. Nous montrerons que le recours à la modalité d'obligation ne se fait pas de manière hasardeuse. Nous y recourons à dessein et à des intentions bien déterminées. Nous montrerons enfin que le positionnement énonciatif du locuteur joue un rôle crucial dans la crise discursive qui s'installe entre les partenaires de l'acte communicatif. En fait, nous considérons que c'est autour de la notion du discours que s'articulent, en linguistique, les recherches s'intéressant aux effets du langage. Dans ce qui suit, nous nous intéresserons à la notion de modalité qui est fréquemment utilisée par les grammairiens et les linguistes.

### 1. La modalité : mise au point terminologique

En linguistique, la modalité se définit comme un domaine sémantique qui englobe un ensemble de valeurs à savoir l'éventuel, le probable, le possible, le nécessaire, le jussif, etc. Ces valeurs expriment l'opinion, l'attitude ou le jugement de l'énonciateur par rapport au contenu propositionnel de l'énoncé. Par ailleurs, la modalité est étudiée par plusieurs disciplines. Nous citons, entre autres, la logique, la philosophie, la grammaire, la sémantique, la pragmatique, la linguistique, etc. Meunier (1974 :8) explique dans le même sens « le terme [Modalité] est saturé d'interprétations qui ressortissent explicitement ou non, selon les linguistiques qui l'utilisent, de la logique, de la sémantique, de la psychologie, de la syntaxe, de la pragmatique ou de la théorie de l'énonciation ». En linguistique, la modalité se définit comme la manière dont le locuteur évalue la potentialité des choses. Elle exprime l'attitude de ce dernier par rapport au contenu propositionnel de son énoncé. Elle modifie un fait énoncé au moyen d'une proposition en présentant ce fait comme nécessaire, possible ou vrai. Il s'ensuit que la modalité a trait à la subjectivité du locuteur, à son positionnement énonciatif et à ses stratégies discursives. Elle est donc parmi les moyens linguistiques dont

se sert le locuteur pour s'exprimer, communiquer sa pensée, influencer un tel. Cela dit, la modalité est au service du locuteur tant elle lui permet d'afficher sa présence et de marquer son attitude dans son discours. Brunot (1922) présente ainsi la modalité :

Une action énoncée, renfermée, soit dans une question, soit dans une énonciation positive ou négative, se présente à notre jugement, à notre sentiment, à notre volonté, avec des caractères extrêmement divers. Elle est considérée comme certaine, ou comme possible, on la désire, ou on la redoute, on l'ordonne ou la déconseille, etc. ce sont là les modalités de l'idée.

Brunot (1922 :507)

Bally (1965) s'intéresse à la dimension modale des énoncés. Le linguiste considère la mimique, la gestuelle, les modes verbaux, les adverbess et les adjectifs comme marqueurs de modalisation. La modalité, dit-il, « est l'âme de la phrase ; de même que l'esprit ». (1965 :36). La métaphore à laquelle Bally recourt témoigne de l'importance de la modalité dans l'expression de l'attitude comportementale du locuteur. En effet, pour qu'on puisse parler de modalité, il doit y avoir l'opération dynamique d'un sujet qui utilise la langue à son compte pour modaliser son discours, s'exprimer efficacement, agir fortement et obliger un tel à suivre sa stratégie discursive. *La Grammaire d'aujourd'hui* (1980 :390) fait la distinction entre les modalités logiques qui renvoient à ce qui est possible et nécessaire des modalités qui définissent le statut de la phrase. Celle-ci est définie « en tenant compte de l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé et du destinataire ». *La Grammaire méthodique du français*(1994 : 579-583), quant à elle, distingue entre modes et modalités. Les auteurs expliquent qu'une même modalité peut être marquée par plusieurs modes alors qu'un mode peut marquer diverses modalités. Dans le chapitre concerné à l'énonciation, Les marqueurs modaux tels que « noms, adjectifs, adverbess, interjection, temps verbaux, intonation », sont classés d'une manière méthodique. Ducrot (1972 :393) souligne que c'est le *modus* qui exprime la modalité : « [...] dans un acte d'énonciation, (il y a) un contenu représentatif appelé *dictum* (la mise en rapport d'un prédicat avec un sujet), et une attitude prise par le sujet parlant à l'égard de ce contenu ( c'est le *modus* ou la modalité) Le Queler (1996 :61) définit en ces termes le *modus* : « expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé ». Gezundhajt (2000 :40) explique : « la modalisation relève de la façon dont un énonciateur prend en charge le contenu propositionnel de l'énoncé ».

Pour clore cette partie, la modalité est une notion cruciale qui sert à marquer la présence du locuteur et par conséquent lui permet d'afficher son attitude envers ce qu'il exprime. C'est l'acte par lequel se manifeste l'attitude du locuteur. Pour bien cerner la notion de « modalité », il semble important de distinguer entre la modalité d'énonciation et la modalité d'énoncé. Bien qu'elles ne fonctionnent pas de la même manière, une confusion générale règne entre ces deux modalités. Nous montrerons que chaque modalité a son mode d'emploi qui lui est propre.

### 1.1 La modalité d'énonciation

La modalité d'énonciation s'exerce sur l'interlocuteur. Elle, caractérise la forme de communication entre les partenaires de l'acte de communication. Elle est attachée à divers marqueurs qui se combinent entre eux. Ces marqueurs peuvent être intonatifs, morphologiques et syntaxiques. Ces différents marqueurs sont nécessaires à la réalisation des types de phrase déclaratif (ou assertif), interrogatif et injonctif. Benveniste (1974) précise dans le même ordre d'idées : « Ces trois modalités ne font que refléter les trois comportements fondamentaux de l'homme parlant et agissant par le discours sur son interlocuteur : il veut lui transmettre un élément de connaissance, ou obtenir de lui une information, ou lui intimer un ordre ». Nølke (1993 :85), pour sa part explique : « Par modalités d'énonciation, j'entends les éléments linguistiques qui portent sur le dire, pour reprendre une expression chère à beaucoup de linguistes. Ce sont les regards que le locuteur jette sur son activité énonciative ». Comme nous l'avons signalé plus haut, les

modalités d'énonciation comportent trois formes de base correspondant aux trois modalités suivantes : la modalité déclarative (assertive), la modalité interrogative et la modalité injonctive (ou impérative). Mainguenu (1999 :58) ajoute à ces trois modalités, la modalité exclamative. Il dit : « L'exclamation comporte une grande diversité de structures [...] Il s'agit toujours d'exprimer un haut degré ». Observons exemples ci-dessous.

- 1) Les *Etats-Unis* attaquent. (modalité assertive)
- 2) Est-il possible que les *Etats -Unis* attaquent ? (modalité interrogative)
- 3) N'attaquez pas les civils. (modalité injonctive ou impérative)

Ces trois énoncés représentent *grosso-modo* les trois modalités d'énonciation les plus employées par les locuteurs. Dans (1), le locuteur affirme un fait. Selon Riegel et al. (2009 :388), la modalité assertive « présente la structure de la phrase canonique *groupe nominal-groupe verbal* ». Mainguenu (1999 :46) la définit ainsi : l'assertion « pose un fait comme vrai ou faux. D'un point de vue syntaxique, il s'agit d'énoncés qui comportent un sujet exprimé et dont le verbe porte des marqueurs de personne et de temps ». Dans (2), le locuteur cherche à avoir une information. L'interlocuteur ne peut répondre à la question du locuteur que par *oui* ou *non*. S'il ne répond pas il bloque la communication et ne se montre pas coopératif. Mainguenu (1999 : 48) souligne dans ce cadre : « interroger quelqu'un, c'est se placer dans l'alternative de répondre ou de ne pas répondre. C'est aussi lui imposer le cadre dans lequel il doit inscrire sa réplique ». Dans (3), le locuteur ne cherche pas seulement à informer l'interlocuteur sur l'interdiction d'attaquer les civils. Il agit sur lui et par là l'influencer et l'amener à changer de comportement. Riegel et al., soulignent dans le même contexte : « le type impératif ou injonctif est associé habituellement à un acte d'intimation ou d'injonction (« ordonner quelque chose à quelqu'un, au sens large, de la prière à l'ordre vif, en passant par le conseil »).

Tenant compte de ce qui a précédé, les trois modalités d'énonciation que nous venons de voir reflètent, pour ainsi dire, les trois comportements du locuteur. En effet, en recourant à l'une ou l'autre de ces modalités, le locuteur ou bien il donne une information, ou il demande une information ou il impose un ordre.

## 1.2 La modalité d'énoncé

La modalité d'énoncé caractérise la manière dont le locuteur situe le contenu de la proposition de base par rapport à ce qui est vrai, nécessaire, possible, certain, etc. et par rapport à ce qui est d'ordre appréciatif tels que l'utile, l'agréable, le regrettable, etc. Elle marque l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce. Comme nous le verrons plus loin, la modalité d'énoncé comporte un domaine beaucoup plus vaste que la modalité d'énonciation. Les linguistes distinguent trois types de modalités d'énoncé à savoir la modalité aléthique, la modalité épistémique et la modalité déontique. Dans ce qui suivra, nous passerons en revue seulement la modalité aléthique et la modalité épistémique. La modalité déontique sera étudiée avec les modalités d'obligation.

### 1.2.1 La modalité aléthique

Le mot « aléthique » est d'origine grecque « *aléthéia* » et veut dire « la vérité ». Cette modalité ne concerne donc que ce qui est *vrai* ou *faux*. Elle exprime le rapport que le locuteur entretient avec le contenu propositionnel de l'énoncé. Le locuteur se prononce sur la vérité logique, c'est-à-dire le caractère possible / impossible ; nécessaire/ contingent du contenu propositionnel de l'énoncé. Plusieurs outils linguistiques permettent au locuteur, dans une modalité aléthique, de modaliser son énoncé. Nous citons, entre autres, les verbes modaux : devoir, pouvoir, falloir, sembler, etc., les adverbes exprimant une recommandation tels que : inévitablement, nécessairement, immanquablement, certainement, infailliblement, etc., des expressions impersonnelles comme : il est possible, il est impossible, etc., des adverbes exprimant le doute à savoir : peut être, sans doute, apparemment, etc. l'exemple suivant va dans ce sens.

- 4) Pierre vient *peut être / certainement/ sans doute/ nécessairement*.

### 1.2.2 La modalité épistémique

La modalité épistémique marque le degré de certitude du locuteur sur le contenu propositionnel de son énoncé. Cette modalité renvoie à la connaissance du monde, au *croire*, au *savoir* et au *connaître* subjectifs et regroupe ce qui appartient au domaine du probable, du vraisemblable, du possible, de l'éventuel, etc. En effet, plus le locuteur possède des connaissances sur le monde plus son degré de certitude, du probable, du possible sur ce monde sera plus fort. Selon le contexte d'emploi, une diversité d'outils linguistiques permet au locuteur d'exprimer le contenu propositionnel de l'énoncé. Parmi ces outils linguistiques, nous citons des tournures impersonnelles exprimant la certitude : il est certain que, il est inévitable que, il est sûr que, il est indéniable que, etc., des adverbes de certitude tels que : certainement, sûrement, indéniablement, inévitablement, etc., des verbes de connaissance comme savoir, reconnaître, etc., des verbes et des adverbes exprimant le doute : croire, douter, probablement, sans aucun doute, etc. examinons ces exemples sur ladite modalité.

- 5) Il va *sans doute* manquer l'avion. (Certitude)  
6) Je suis *certain* qu'il manquera l'avion. (Certitude)  
7) Il manquera *certainement* l'avion. (Certitude)

Les trois énoncés ci-dessus attestent du degré de certitude du locuteur quant au contenu propositionnel de son énoncé. Les expressions « *sans doute, être certain, certainement* », modalisent le discours du locuteur et révèlent le degré d'implication de celui-ci dans ce qu'il énonce. Or, comme le souligne Ricanati (1979), un même énoncé peut, selon les circonstances, le co(n)texte, la prosodie, contenir plusieurs modalités. C'est le cas de l'exemple suivant emprunté à Ricanati (1979).

- 8) L'amour est aveugle.

Cet exemple peut avoir trait à la modalité aléthique. Le locuteur donne une vérité objective sur le sentiment d'amour. *Il est inévitable que l'amour soit aveugle*. Le même énoncé peut s'analyser comme vérité subjective et aura donc attrait à la modalité épistémique. *Je crois que l'amour est aveugle*. Il peut de même se comporter comme ayant trait à la modalité injonctive ou le locuteur donne un conseil ou un ordre atténué. *Tu ne dois pas aimer aveuglement*. Il s'ensuit que « l'amour » oriente le discours vers plusieurs modalités. Tout dépend en fait du contexte d'emploi.

Pour conclure, la modalité joue un rôle essentiel dans le discours comme le montrent l'importance et la diversité de marqueurs grammaticaux et lexicaux que l'on peut recenser à travers les langues. En effet, la modalité se manifeste au moyen de verbes modaux (*devoir, pouvoir, vouloir...*), d'auxiliaires, de verbes variés, de l'opposition affirmation/négation, de l'interrogation, de l'exclamation, de l'injonction, des subordonnées hypothétiques exprimant l'éventuel, l'irréel, le potentiel ou encore par les degrés de vérité que l'énonciateur accorde à son énoncé (croyance, doute). Nous en tirons profit dans l'analyse de nos corpus de travail.

## 2. La modalité d'obligation

Dans ce volet nous essayerons d'étudier les outils linguistiques permettant d'exprimer la modalité d'obligation. Il importe de souligner que selon la stratégie discursive, le locuteur opère, dans son discours, un certain nombre de choix en vue d'agir sur son interlocuteur et lui imposer des directives. En effet le recours à certains outils linguistiques confère aux énoncés une valeur illocutoire assimilable à « des actes de paroles » explicites ou implicites. Signalons dans le même ordre d'idées que Charaudeau (1995 :141-178) trouve important d' « ancrer les phénomènes de modalisation dans les dimensions énonciatives et

pragmatiques des énoncés ». Le linguiste subdivise l'acte d'obligation en obligation allocutive et obligation délocutive.

### 2.1 L'obligation allocutive

Quand il recourt à l'acte d'obligation allocutive, l'attention du locuteur sera orientée vers l'*allocutaire-cible*. Les outils linguistiques dont le locuteur se sert pour influencer l'attitude comportementale de l'allocutaire sont nombreux. Nous citons, entre autres, l'impératif jussif. Cet outil linguistique traduit la volonté du locuteur d'obtenir un changement dans le monde qui l'entoure. Le locuteur peut effectuer un ordre direct en recourant à des verbes conjugués à l'impératif présent. « Sortez tout de suite ». « Ne touchez pas à la hache ». « Ne nous haïssons pas ». Le locuteur peut de même effectuer un ordre d'une manière indirecte en employant le subjonctif précédé par le morphème modalisant « *que* ». « Il faut que vous partiez tôt. », « Il a peur que vous ne reveniez pas ». Le locuteur peut de même recourir à des structures binaires formées par la conjonction « *si* ». « Si vous voulez réussir, vous n'avez qu'à travailler davantage ».

### 2.2. L'obligation délocutive

Dans ce type d'obligation l'attitude énonciative de l'*être discursif* sera masquée. Un tel positionnement énonciatif est rendu compte par des tournures où l'identité de celui qui parle est voilée. Un grand nombre d'outils linguistiques contribuent à cacher l'identité de la personne qui énonce le discours tels que l'*infinitif*.

« Fuir est un acte de lâcheté » ; l'utilisation des *déictiques pronominaux* qui ne renvoient pas directement au locuteur ; mais à une instance collective. Parmi les déictiques pronominaux les plus employés nous citons le pronom « on ». « On doit arrêter ce massacre. », « On devrait agir pour le bonheur de tous » ; les constructions à verbe impersonnel où l'identité du locuteur s'efface. « Il suffit d'un petit geste pour montrer que vous êtes solidaires ». « Il convient de contester cette affirmation ».

Par ailleurs, l'obligation peut être exprimé par des verbes dont le sens, selon le contexte, dénote une obligation à savoir : *obliger, assujettir, imposer, devoir, pouvoir, revendiquer, réclamer*, etc. ; des adverbes d'obligation tels que : *obligatoirement, inéluctablement, inévitablement, certainement, nécessairement*, etc. ; des adjectifs ayant une valeur modalisante comme : *obligatoire, nécessaire, indispensable, impératif*, etc. Ajoutons qu'à ce qui précède, l'acte d'obligation peut être exprimé à travers des énoncés modaux déontiques et des énoncés modaux injonctifs. Etant donné que la modalité déontique et injonctive font partie de la modalité d'obligation, objet de ce travail, nous tenterons de les étudier tour à tour.

#### 2.2.1 La modalité déontique

Le mot déontique vient du grec «*ta déonta*» qui signifie «ce qu'il faut». En ce sens la modalité déontique renvoie au domaine du vouloir du locuteur dans la mesure où celui-ci essaie d'imposer son autorité à son interlocuteur. Il s'ensuit que cette modalité exprime la volonté du locuteur d'agir sur celui qui reçoit le message, lui intimant un certain nombre d'agissements, l'invitant à se comporter comme il le désire. En fait, le locuteur se comporte ainsi parce qu'il est détenteur d'un certain statut voire une certaine autorité. Seuls ceux qui possèdent de telles caractéristiques peuvent accéder à ce type de modalité. L'origine de l'obligation découle soit d'un pouvoir hiérarchique (ou une force supérieure) soit d'une autorité qui est reconnue comme telle dans l'acte d'énonciation. Faire appel à la modalité déontique, c'est s'intéresser aux jeux de pouvoirs qui se nouent dans le discours entre le dominant et le dominé.

Dans cette optique, le locuteur recourt à ce type de modalité dans le but d'imposer une certaine autorité à son interlocuteur afin d'agir de telle ou de telle façon. Celui-ci se trouve dans l'obligation de suivre sans le vouloir le projet intentionnel du locuteur. D'un autre côté, la modalité déontique n'exprime pas seulement l'obligation. Elle implique aussi l'interdiction, la permission et le facultatif. Selon la situation d'énonciation, le locuteur présente l'action qu'il émet dans le sens de l'obligation, de l'interdiction ou de

la permission. Le Querler (1996 :55) note dans ce contexte «la modalité déontique est la modalité de l'ordre, de la permission, de l'obligation. Elle renferme donc un ensemble de concepts tels que l'obligation, l'interdit et le permis». Observons ces trois exemples extraits de *Les trois mousquetaires* d'Alexandre Dumas.

- 9) C'est bien, répond le roi, je prendrai une décision. Mais il faut que vous m'expliquiez l'affaire dans tous ses détails. [Obligation]
- 10) Vous pouvez venir demain, dit le cardinal. [Permission]
- 11) Il est interdit d'entrer sans frapper à la porte. [Interdiction]

Il en résulte que la modalité déontique renvoie au degré de subjectivité dont dispose la source déontique. Dans ce sens, Kronning (2001 :37) souligne la modalité déontique est une «modalité du FAIRE qui correspond *grosso modo* à ce qu'on l'appelle, surtout en linguistique, anglo-saxonne, modalité radicale». La question qui se pose alors est de savoir d'où proviennent les impératifs proférés par les locuteurs. Peut-on, à partir d'une situation d'énonciation donnée, déterminer l'interlocuteur auquel un énoncé modal déontique est adressé ? Plus encore, quels motifs poussent l'interlocuteur à obéir aux directives de son interlocuteur ? Beaucoup d'autres questions restent en suspend et auxquelles nous essaierons de répondre quand nous entamerons la partie pratique.

### 2.2.2 La modalité injonctive

La modalité injonctive a pour fonction de demander à quelqu'un de faire quelque chose et cette demande peut, selon le contexte d'emploi, aller du commandement à la prière en passant par le conseil. Queffelec(2006) explique dans le même contexte :

La modalité injonctive s'applique à des énoncés qui accomplissent un acte illocutoire particulier, l'acte d'injonction. Le locuteur énonciateur JE essaie, en énonçant un énoncé injonctif d'imposer un comportement, un FAIRE précis à l'allocutaire destinataire TU et d'exercer aussi une contrainte sur lui.

Queffelec (2006 :217)

On en déduit que le recours à la modalité injonctive permet au locuteur d'agir fortement sur son interlocuteur. L'autorité dont il dispose est rendue manifeste à travers l'emploi de l'impératif (jussif) à valeur injonctive. Riegel et *al.* (2009 : 665) soulignent que selon la situation, la phrase injonctive peut avoir diverses nuances : « ordre strict, conseil souhait, demande polie, défense... ». Observons ces exemples extraits de *Les trois mousquetaires* d'Alexandre Dumas

- 11) Méfiez-vous de cet homme, lui dit le capitaine.
- 12) Amenez-les tous les quatre.
- 13) N'ouvrez à personne, lui recommande-t-il, sauf si vous entendez frapper trois fois

Comme on peut le constater, le statut du locuteur revêt une importance capitale dans l'exécution de l'ordre. Dans l'exemple (11), la phrase injonctive exprime un conseil. La source de ce conseil est un capitaine. Celui lui-ci possède le pouvoir de proférer des conseils ou des ordres. Dans les exemples (12) et (13), la source de l'ordre est le roi, représentant l'autorité institutionnelle. En ce sens, le roi exige de son interlocuteur de se comporter comme il le souhaite. Tout locuteur faisant appel à l'injonction dans son discours essaie de faire faire les choses et de faire en sorte que le monde soit conforme au contenu propositionnel de son discours. La réussite de l'acte injonctif dépend, entre autres, des efforts déployés par le locuteur afin d'atteindre son objectif. Searle (1990 :359-360) indique une liste de verbes ayant un but

illocutoire. Parmi ces verbes, nous citons : *ordonner, commander, demander, requérir, prier, solliciter, supplier, conseiller inviter*, etc. Petitjean (2015) explique dans cette optique :

Par nature, l'acte injonctif accompagne l'intention d'agir sur autrui pour obtenir l'accomplissement de l'action future exprimée dans le contenu propositionnel. Le locuteur doit alors fournir à l'allocutaire une raison pour réaliser l'action en produisant l'énoncé.

(Petitjean2015 :2)

A ce titre, l'acte injonctif côtoie la prescription, le commandement ou la recommandation en ce qu'ils semblent tous se rapporter à des actions où le locuteur vise à influencer sur les agissements de celui à qui ils sont adressées. Rappelons à cet égard qu'Austin (1975) assimile les actes injonctifs à des actes de parole ou à des énoncés performatifs où le locuteur ordonne fortement son interlocuteur de faire quelque chose. L'injonction est en effet un type d'énoncé qui n'est pas susceptible d'être vrai ou faux. Ainsi, comme le souligne Austin (1975 :5), « Je t'ordonne de fermer la porte » serait un énoncé performatif typique. Il satisfait tous les critères. Il est l'accomplissement de l'acte consistant à ordonner de fermer la porte, et il n'est ni vrai ni faux. Plus encore, cet énoncé ne décrit la chose à faire ni ne dit rien sur le monde. Il ordonne de faire quelque chose et ôte à l'interlocuteur toute possibilité de ne pas accomplir cet acte. Par ailleurs, Austin distingue entre deux actes de parole. D'abord, l'acte de parole explicite où le locuteur ordonne directement son interlocuteur de faire quelque chose. Un énoncé comme « Je t'ordonne de fermer la porte » ou « Ferme la porte », explicite l'action produite au moyen du verbe « ordonner » et au moyen du verbe « fermer » conjugué à l'impératif. Ensuite, l'acte de parole implicite. Cet acte de parole se fait sans pour autant employer un marqueur linguistique. Un énoncé comme « Il fait chaud ici » peut aussi, si le contexte s'y prête, exprimer l'ordre. Il peut vouloir dire « Ouvrez la porte ».

Pour conclure, les outils linguistiques que nous avons passés en revue jouent un rôle très important dans la description de la modalité d'obligation. Ils sont susceptibles de rendre compte de la crise discursive qui se noue entre le locuteur et son interlocuteur. Ils auront donc leur place dans notre analyse de la modalité d'obligation. En fait, nous considérons cette modalité comme une forme d'action décrivant les moments de crise et de tension qui se produisent entre les interlocuteurs. Ladite modalité a donc un impact décisif sur la façon d'agir et de se comporter de celui auquel le locuteur s'adresse. Le discours de l'interlocuteur se cristallise et se fige tant que le locuteur impose sa loi et domine la situation.

### **3. La modalité d'obligation : valeur pragmatique**

L'objectif de cet article, nous le rappelons, est d'étudier les différentes crises discursives qui s'installent entre les partenaires de l'acte de communication. En effet, la modalité d'obligation fonctionne comme un indicateur de force où le locuteur cherche à agir sur son interlocuteur et l'obliger à accomplir une demande, un ordre, un commandement, etc. Il est important de souligner que le positionnement énonciatif du locuteur joue un rôle crucial dans l'accomplissement de l'acte injonctif que le locuteur veut imposer à son interlocuteur.

Pour mener à bien l'étude pragmatique de la modalité d'obligation, nous nous appuyerons sur trois corpus révélateurs de la crise discursive en question. Le premier mini-corpus est de Boris Vian. Il est extrait de *Lettre ouverte à M. Paul Faber, conseiller municipal, 1955*. Le deuxième mini-corpus est extrait du discours de Martin Luther King prononcé devant ses concitoyens noirs et ses ennemis blancs. Le troisième est de Victor Hugo prononcé en 1948 devant l'assemblée générale.

#### **3.1 La modalité d'obligation : Positionnement énonciatif du locuteur**

L'énonciation pense le langage en situation, avec ses participants. Elle accorde une grande importance aux intentions du locuteur (telles qu'elles se déploient à partir de ses dires, des modalités, des actes de langage) et aux effets que celui-ci entend produire sur son interlocuteur. Plusieurs procédés linguistiques dont le locuteur se sert pour marquer sa présence sont puisés dans la situation d'énonciation. Parmi ces procédés, nous citons *les actes de langage* et les *sous-entendus*. La modalité d'obligation a trait aux actes de langage car elle se fait sur des énoncés qui accomplissent un acte illocutoire particulier à savoir l'acte d'obligation. En effet, tout locuteur qui emploie ce type de modalité à son compte, s'efforce d'imposer à son interlocuteur un comportement, une obligation, ou, du moins, d'exprimer le désir de se libérer d'une situation qui l'accable et l'étouffe.

Orecchioni (1995) parle de *praxématique énonciative*. Cette appellation sous-entend la dimension performative de l'énoncé. En fait, pour qu'un énoncé soit performatif, il doit répondre aux critères pragmatiques suivants : d'abord en l'énonçant, le locuteur décrit une action qu'il est en train d'exécuter. Ensuite, en émettant cet énoncé, le locuteur exécute l'action décrite. En fin, en l'introduisant dans l'énonciation, le locuteur vise sa mise en place dans le discours et l'accomplissement de l'action en cours.

### 3.1.1 Mini-corpus 1

*Boris Vian, auteur de la chanson, Le Déserteur, écrit à Paul Faber, conseiller municipal qui a réagit durement contre la chanson, au non de l'honneur des anciens combattants.*

« De deux choses l'une : ancien combattant, vous battiez-vous pour la paix ou pour le plaisir ? Si vous vous battiez pour la paix, ce j'ose espérer, ne tombez pas sur quelqu'un qui est au même bord que, et répondez à la question suivante : si l'on n'attaque pas la guerre pendant la paix, quand aura-t-on le temps de l'attaquer ? Ou alors, vous aimiez la guerre et vous vous battiez pour le plaisir ? C'est une supposition que je ne me permettrai pas même de le dire ; car je ne suis pas du type agressif ».

Boris Vian *Lettre ouverte à M. Paul Faber, conseiller municipal, 1955*

Dans cet extrait, Boris Vian ne cherche pas à instruire son interlocuteur. Il critique sa manière d'agir et de se comporter. En effet, Boris Vian refuse de faire la guerre vue les conséquences horribles qu'elle provoque. L'écrivain le dit clairement dans son poème *Le déserteur* : « Je ne suis pas sur terre pour tuer les pauvres gens ». Par contre, Paul Faber semble n'est pas d'accord avec la position de Boris Vian et agit durement contre la position de l'écrivain au non de l'honneur des anciens combattants. En réalité, il s'agit ici de deux points de vue totalement différents concernant le patriotisme. Pour Boris Vian, ne pas faire la guerre n'est pas un signe de lâcheté. Au contraire, c'est un signe de courage et de responsabilité raison pour laquelle il appelle les gens à déserteur et ne pas obéir. Paul Faber prend une autre position. Pour lui la guerre est un devoir voire une obligation.

Le discours de Vian vise à disqualifier la position de Paul Faber, discréditer ses dires et nuire à son autorité. Pour ce faire, l'auteur recourt à plusieurs outils linguistiques dont le but est de réfuter catégoriquement le point de vue de son adversaire. D'emblée, Vian passe à l'attaque. L'expression ironique « anciens combattant » va dans ce sens. En effet, l'intonation avec laquelle l'expression est prononcée traduit le ton moqueur adopté par l'auteur. Par ailleurs, l'auteur recourt à une série de fausses questions dans le but de montrer à son interlocuteur que la position qu'il a prise est faible car elle n'a pas d'arguments solides. Tout le discours de Vian semble correspondre à des actions visant à influencer sur les agissements de son interlocuteur.

La première fausse question « *Vous battiez-vous pour la paix ou pour le plaisir ?* » agit fort sur l'interlocuteur car Vian ne lui laisse aucune chance d'échapper à une réponse de type : « Je me bats pour le plaisir ». Autrement dit, il est difficile que Paul Faber avance une réponse de type : « Je me bats pour la paix ». La fausse question est donc une accusation indirecte adressée à Paul Faber. D'ailleurs, l'emploi de cette « Ce que j'ose espérer » souligne que Vian doute que son adversaire se batte pour la paix. Le discours de Vian est donc assimilable à un acte de parole indirect ( *speech acts*) ou un acte discursif où Vian

ordonne Faber de ne pas se battre pour le plaisir. Dans ce sens, l'ordre devient un commandement ou une recommandation car tuer les pauvres gens ne peut en cas être un plaisir. Cette action constitue un crime, une humiliation, un déshonneur pour le genre humain. La guerre est un acte bestial faisant parler l'animal en l'homme. L'acte de parole qui découle de la fausse question que nous voulons d'analyser sera quelque chose comme : « *Ne battez –vous pas pour le plaisir* ».

Ainsi, l'intention de communication du locuteur devient claire. Vian produit un ordre, une intimation voire un avertissement. La réussite de cet acte de parole dépend, sur le plan illocutoire, du statut qu'occupe le locuteur. En d'autres termes, le positionnement énonciatif du locuteur lui permet-il de proférer des ordres ? Rappelons dans ce contexte qu'on n'a pas souvent le choix d'obéir un ordre. Cependant, la position intellectuelle dont dispose Vian a un pouvoir contraignant sur l'interlocuteur. Ce positionnement énonciatif détermine le comportement et les actions de l'interlocuteur et l'invite à faire la chose demandée. Dès lors, il semble qu'on doive admettre que le propre de l'ordre est d'avoir pour effet des modifications dans l'attitude comportementale de l'interlocuteur. Celui-ci devient obligé de faire ce qui est demandé par l'ordre. C'est dans ce sens qu'on peut parler d'un discours en crise. La confrontation des deux points de vue fait valoir le point de vue de Vian. En effet, on dirait qu'on assiste à un procès verbal où le juge pèse le pour et le contre pour valider lequel des deux points de vue est le plus convaincant. C'est donc une confrontation entre un témoin averti (Boris Vian) et un accusé (Paul Faber) dans un procès.

La deuxième fausse question aura la même interprétation. Le locuteur poursuit son raisonnement argumentatif pour montrer à son interlocuteur l'absurdité de la guerre et que cette barbarie ne sert à rien et que le seul combat qu'on doit mener est celui de la paix. Par le biais de cette fausse question, « *Si l'on n'attaque pas la guerre pendant la paix, quand aura-t-on le temps de l'attaquer ?* » Vian valorise la paix et rejette la guerre. Le sous-entendu qu'on peut tirer de cette question est : « On doit attaquer la guerre pendant la paix ». Une autre fois se clarifie la vision humaniste de l'auteur. En effet, son poème *Le déserteur* met en avant un engagement pacifiste et antimilitariste rejetant toutes les formes de violence. C'est pour cette raison que le poème devient un hymne à la paix, à la concordance et à au pacifisme. L'acte illocutoire qu'on peut tirer de cette fausse question est le suivant : « *Attaquons la guerre pendant la paix* ». Le but illocutoire qui se dégage de la modalité impérative « *Attaquons* » est d'amener l'interlocuteur à agir en faveur de la paix et non en faveur de la guerre. L'ordre devient obligation car on ne peut tolérer la guerre. Voyons que Vian adopte une stratégie discursive qui ne laisse aucun choix à l'interlocuteur de s'y opposer. Ainsi, le discours de l'interlocuteur se cristallise et se fige tant il est dominé par le discours du locuteur. C'est précisément le positionnement énonciatif et les tactiques discursives du locuteur qui interviennent pour faire réussir l'acte illocutoire.

Searle (1969) dit à ce propos :

Les ordres et les commandements ont comme règle additionnelle que *L* doit être dans une position d'autorité par rapport à *I* [...] Par ailleurs, dans les deux cas, la relation d'autorité infecte les conditions essentielles car l'énoncé vaut comme une tentative de conduire *I* à faire *A* en vertu de l'autorité que *L* a sur *I*.

(Searle 1969 :66)

Dans (Slaimia 2023), nous avons montré que le statut du locuteur acquiert une importance cruciale dans l'exécution de l'ordre que celui-ci cherche à imposer à son interlocuteur. Le locuteur a une mainmise sur son interlocuteur à tel point que ce dernier perd toute légitimité de se défendre et de se manifester. Le trouble psychologique que vit le receveur du message apparaît clairement dans la façon de réagir et de se comporter. Par exemple, dans l'extrait suivant de Stendhal, extrait de son roman, *Le Rouge et le noir*. Ce fut en vain qu'il (le vieux Sorel) appela Julien deux ou trois fois. « *Eh bien, paresseux ! Tu liras donc toujours tes maudits livres, pendant que tu es de garde à la scie ? Lis-les le soir, quand tu vas perdre ton temps chez le curé, à la bonne heure [...]* *Descends, animal, que je te parle* », le locuteur se trouve dans une position supérieure lui permettant de dicter des ordres. En effet, l'obligation (ou le commandement) suppose une certaine autorité chez celui qui l'énonce. Dans ce cas, il convient de repérer la source de l'obligation.

La visée communicationnelle du locuteur consiste à mettre le sujet visé dans une position de crise, de soumission et d'indépendance. Le pouvoir dont il dispose s'exerce en lien avec l'affirmation de soi, de l'éthos (ou traces de subjectivité qui servent de preuve au discours, basées sur la personne du locuteur). En effet, nous constatons que le père Sorel recourt à une tactique et à une stratégie qui laissent entendre qu'il s'agit d'un sujet dominant la situation d'énonciation. Cette domination a pour source le positionnement qui lui permet de proférer des ordres. Il est reconnu dans la situation d'énonciation comme source de crise et d'autorité familiale et sociale (un bourgeois). De fait, le statut du locuteur renforce pour ainsi dire la crise qu'il cherche à imposer à son interlocuteur. Dès lors, de la situation d'énonciation découle un rapport de dominant/ dominé. Le père domine la situation car il a une mainmise sur son enfant alors que l'enfant se trouve dans une position de dominé exécutant, sans le vouloir, les ordres de son père. En d'autres mots, les propos du père Sorel prennent la forme d'une obligation agissante ne laissant aucune possibilité au jeune Sorel d'agir. Les tactiques de positionnement énonciatif sont linguistiques, portant sur les comportements discursifs par lesquels le père Sorel exprime sa position et son positionnement par rapport à son fils, démuné de tout positionnement énonciatif.

L'autorité imposée par le père est rendue manifeste par le biais de procédés intralinguistiques énonciatifs. Ces procédés modalisent le discours du père et l'autorisent à forcer la crise. Parmi les procédés intralinguistiques qui s'offrent au locuteur pour imposer une crise discursive à son interlocuteur et lui permettent d'imposer sa force et de dicter son pouvoir nous citons:

- *Le vocabulaire dépréciatif.* Des mots et des expressions comme « paresseux », « maudits livres », « perdre ton temps », « animal » s'emploient pour agir sur l'interlocuteur et le remplir de peur. L'emploi d'un tel vocabulaire atteste de la position et du statut social dont jouit le père.

- *L'impératif, exprimant l'ordre,* « Lis-les les soirs », « Descends animal... » ces impératifs, ayant pour valeur la recommandation accentuant au degré le plus haut la brutalité du père et exige l'obéissance de l'enfant.

- *L'emploi métaphorique* de « maudits livres » souligne à quel point le père Sorel déteste, contrairement à Julien, les livres.

Les procédés extralinguistiques (ou le non verbal) se manifestent clairement dans cet extrait. En effet, le ton menaçant du père, sa voix, ses gestes sont autant de moyens lui permettant d'exprimer sa colère et son indignation. Le père s'indigne contre son enfant qui, au lieu de surveiller la scie, lit un livre. Dès lors, l'expression « Descends animal » se prononcerait sur un ton fort et s'accompagnerait d'un geste dévoilant l'agressivité et la violence du père. Par ailleurs, la voix grave et aigue du père aurait un impact décisif sur la psychologie du jeune Sorel. Pour agir très fort sur son fils, le père Sorel module sa voix dans un ordre déterminant afin de le brusquer. C'est une façon d'agir pour faire passer son message. A notre sens, l'emploi de l'expression « tu liras donc tes maudits livres » devrait se prononcer sur un ton ironique visant à déstabiliser et à décevoir l'enfant. Ainsi, tout dans la situation d'énonciation (le positionnement énonciatif du père, ses stratégies discursives, sa communication non verbale) reflète le désir de ce dernier de dominer son enfant et de lui enlever toute initiative de se remettre. Les mots blessants qu'il emploie véhiculent sa pensée et clarifient le conflit qui s'installe entre le père et son enfant. En ce sens, les mots révèlent une particulière importance à certains moments notamment dans des situations de conflits. Ils ont le pouvoir de détruire psychologiquement et se transforment en actes de langage très expressifs. Les impératifs analysés plus haut équivalraient à :

Je t'interdis de lire pendant le travail.  
Je vous ordonne de descendre.

### 3.1.2 Mini-corpus3

Dans l'extrait suivant, ML. King s'adresse à la fois aux militants noirs qui combattent le racisme des Etats-Unis et aux ségrégationnistes blancs.

« J'ai vu trop de haine pour pouvoir haïr moi-même, j'ai vu la haine sur le visage de trop de shérifs, de trop de meneurs blanc, de trop de membres du Ku-Klux-Klan dans le Sud pour pouvoir haïr moi-même. Nous devons être capable de nous dresser contre nos adversaires les plus acharnés et de leur dire « : Nous répondrons à votre capacité d'infliger des souffrances par notre capacité de supporter la souffrance(...) Un jour nous finirons par conquérir notre liberté ».

Dans ce discours émouvant, Martin Luther King vise à convaincre ceux de sa race de résister contre les ségrégationnistes blancs mais d'une manière non violente. En effet, fondateur d'une nouvelle doctrine celle de la résistance non-violente, King appelle ses concitoyens d'accepter la souffrance sans exercer de riposte. En réalité, King cherche un changer total, un vivre ensemble fondé sur le respect, la solidarité et le partage. Ainsi, la lutte contre le racisme dont souffrent les noirs américains doit se faire dans un climat de paix et non pas de violence. Le discours qu'il énonce et par lequel il incite ses semblables à résister et à ne pas renoncer à leurs combats contre la ségrégation peut être assimilé à un acte de langage indirect où se manifeste son refus total de maltraiter les militants noirs. A ce propos, Austin (1970 : 52) souligne « dire quelque chose provoque le plus souvent certains effets sur les sentiments, les pensées ; on peut parler en effet, dans le but de provoquer ou de susciter de tels effets. Recanati (1981) souligne à ce propos :

La pragmatique, qui s'occupe de l'utilisation des phrases, et sémantique qui s'occupe de leur sens, ont donc une partie commune à savoir, [...] la pragmatique intégrée [...], qui s'occupe de ce qui est intégré dans le sens d'une phrase, a trait à son utilisation. La pragmatique intégrée recense les formes linguistiques dont les significations est pragmatique plutôt que descriptive et elle explicite leur signification en leur assignant des conditions d'emploi.

Recanati (1981 : 29)

Par ailleurs, même si le positionnement énonciatif du docteur King est faible car il n'a ni la force ni pouvoir de changer l'immédiat les conditions difficiles vécues par ses concitoyens noirs, il a la pleine conscience que par le dialogue et la résistance non-violente il peut agir sur adversaires. En d'autres termes, bien que les obstacles soient nombreux, la non-violence reste son guide et son arme guidant vers la liberté. C'est la raison pour laquelle il prône la désobéissance aux lois injustes au nom du devoir moral. Dès lors, en disant « *J'ai vu trop de haine pour pouvoir haïr moi-même, ...* » King vit une révolte intérieure intense. Sachant qu'il s'adresse aux ségrégationnistes blancs, comment alors faudrait-il comprendre cet énoncé ? Comment amener ses ennemis à changer leurs attitudes racistes sans donner des ordres directs, des conseils ou même tenter de les convaincre que le racisme est une pratique nulle ? Cela dit que le langage n'est pas neutre et qu'il est porteur de plusieurs intentions. Dès lors, la structure profonde de l'énoncé cité plus haut s'assimile à un acte illocutoire implicite où le locuteur cherche à stopper ces comportements racistes. Plus encore, l'acte illocutoire est ici synonyme d'un acte injonctif dont le but est de pousser à la réalisation d'une action future. En fait, l'acte injonctif recherché par King est d'obliger les blancs américains à changer de comportement envers les noirs. En effet, l'intention communicative du locuteur n'a pas seulement pour visée d'informer les blancs d'un état de chose. Son intention va au-delà de cela. Il revendique les droits des noirs qui souffrent de tant de maux, entre autres, le racisme, l'intolérance, l'exclusion, etc. Ducrot (2011) explique dans le même ordre d'idées :

Je ne crois pas beaucoup au sens informationnel. Je vois très peu de mots, dans la langue, qui aient un sens véritablement informationnel. Selon moi, la plupart des mots ou des constructions syntaxiques ont cette vertu de rendre possibles certaines conclusions. Quand je parle de conclusions, j'entends par là des enchaînements de discours.

(Ducrot 2011 : 2)

Il s'ensuit en énonçant « *J'ai vu trop de haine pour pouvoir haïr moi-même, ...* », King cherche à impliquer les racistes et donc agir sur eux. Si c'est le cas, la structure profonde de ce discours équivaudrait à un acte illocutoire implicite du type :

- Ne nous haïssons pas.
- Stoppez la haine.
- Aimons-nous
- Soyons solidaires.

L'énoncé suivant « Nous devons être capables de nous dresser contre nos adversaires les plus acharnés », aura la même interprétation. En effet, il est synonyme d'un acte illocutoire ou à un acte de langage ou encore à un acte injonctif. Rappelons que King ne peut pas s'adresser à ses interlocuteurs d'une manière implicite. Cela peut lui coûter la vie. (D'ailleurs il a été assassiné par ses adversaires.) Il s'adresse à ses compatriotes d'une manière indirecte. Dès lors, l'acte injonctif qui découle de cet énoncé est : « Dressons-nous contre nos adversaires les plus acharnés ». Il revient donc aux concitoyens de comprendre l'intention de communication de leur guide. Par ailleurs, dans cet énoncé : « *Un jour nous finirons par conquérir notre liberté* », l'emploi du futur est très significatif. Il s'agit en fait d'un futur déontique et non seulement d'une simple expression dont les faits se réaliseront dans le futur. En réalité, King est fortement impliqué dans son engagement pour la liberté des noirs. Dans ce contexte, le futur déontique « nous *finirons* » a une valeur modale exprimant ou bien une *promesse* si les destinataires sont les noirs ou bien une menace, un avertissement si les destinataires sont les blancs.

Ainsi, l'intention communicative de l'auteur se clarifie davantage. En effet, le recours à l'impératif injonctif « Ne nous haïssons pas », « Dressons-nous contre nos adversaires les plus acharnés » ainsi que le recours au futur déontique « Nous finirons par conquérir notre liberté » rend clair le déroulement de l'énonciation car ces impératifs s'emploient comme marqueurs discursifs exprimant l'ordre, la promesse, l'avertissement, etc. Cela dit, comme le soulignent Damourette & Pinchon (1968-1987 : 75) l'impératif est un « factif verbal à caractère locutoire » à travers lequel « le locuteur extériorise un état psychologique qui influence l'allocutaire » et « tend par sa volonté à modifier le monde ». Dans ce sens, King souhaite réunir les hommes et les inciter à vivre ensemble dans un climat de paix et de sérénité non dans un climat de conflit et de frustration. Il les exhorte à s'aimer et à se solidariser.

### 3.1.3 Mini-corpus 3

*Ce discours est prononcé par Victor Hugo le 9 juillet 1948 devant l'assemblée générale. Victor Hugo est le premier qui prend la parole.*

« Messieurs, vous n'avez rien fait, j'insiste sur point, tant que l'ordre matériel raffermi n'a point pour base l'ordre moral consolidé ! (*Très bien ! très bien ! Vive et unanimité adhésion.*) Vous n'avez rien fait tant que le peuple souffle ! Vous n'avez rien fait tant qu'il y a au dessous de vous une partie du peuple qui désespère ! Vous n'avez rien fait tant que ceux qui sont dans la force de l'âge et qui travaillent peuvent être sans pain ! Tant que ceux qui sont vieux et qui ont travaillé peuvent être sans asile... ».

Dans ce discours, Victor Hugo ne cherche pas seulement à informer les députés sur les conditions difficiles dont souffre la société. Il revendique des droits. En effet, l'auteur se veut protecteur du peuple dont il a la responsabilité morale. Le discours qu'il énonce se veut violent et se lie à l'action et à des finalités pragmatiques. De fait, si le discours de Hugo est pertinent, c'est parce qu'il met en lumière l'expression d'une révolte portée à l'extrême et parce qu'il traduit son indignation de la condition qui est dévolue au peuple. Ne supportant pas les conditions misérables vécues par la société, et plus précisément par les jeunes

et les vieillards, (ceux qui sont dans la force de l'âge et ceux qui sont vieux et qui ont travaillé) Hugo accuse toute l'assemblée et tous les responsables de rien faire parce que le peuple souffre et désespère et parce que les lois n'assurent pas les droits de tout le monde. Signalons ici que le lecteur partage la subjectivité de l'auteur et par conséquent s'implique dans l'énonciation. Dès lors, les propos de Hugo traduisent son intention de dominer la situation et rendent manifeste de venger l'oppression subie. On peut d'ailleurs imaginer sans peine que ses propos s'accompagneraient de signes multimodaux visant à intimider ses interlocuteurs. Du positionnement énonciatif dont jouit l'auteur profile une image valorisante de soi qui l'autorise à défendre les faibles et les démunis.

Une analyse fondée sur des critères énonciatifs permet absolument de préciser la valeur pragmatique du discours de Hugo. L'emploi anaphorique de la proposition prononcée sur un ton fort « *Vous n'avez rien fait...* », s'assimile à un acte de langage dont la fonction est d'intimider l'assistance et d'éveiller leur conscience. Hugo accuse directement les députés de ne pas accomplir leur devoir envers le peuple qui les a élus. Les sous-entendus qui découlent de cette accusation « *Vous n'avez rien fait...* » est assimilable à des actes illocutoires du type « *Faisons quelque chose* », « *Améliorons les conditions de vie des pauvres* », « *Prenons soin de tous ceux qui souffrent* », « *Ayons pitié des vieillards* », etc. Tous ces actes illocutoires contribuent sans conteste à affirmer l'autorité de Hugo et à imposer le silence des ses interlocuteurs. C'est dans ce sens qu'on peut parler d'un discours en crise. Une crise qui se manifeste clairement dans la situation dans laquelle prend place l'énonciation. N'oublions pas qu'il s'agit d'un débat au sein d'une assemblée. Dans ce débat, il y a ceux qui partagent le point de vue de Hugo. Il y a d'autres qui s'y opposent. Il est évident que la teneur du discours de l'auteur contribue à affirmer son autorité de façon à provoquer l'obéissance de toute l'assistance. En effet, Hugo est reconnu dans la situation d'énonciation par son engagement envers toute personne qui souffre du besoin et de la nécessité. Dans ce sens, les impératifs qui découlent de son discours donnent l'avis du locuteur de l'acte à accomplir et exigent une prise de position des députés. C'est dans ce sens que les impératifs sont considérés comme des obligations. En fait, Hugo ne propose pas il impose. Cette série d'impératifs fait valoir la volonté et la détermination de l'écrivain de triompher de ses interlocuteurs, de peser fort sur eux et les amener à trouver des solutions. La force dans son discours qui apparaît dans la force illocutoire des impératifs se veut une tactique d'action. En effet, le positionnement énonciatif de l'auteur lui permet d'agir fort sur ses interlocuteurs et donc dicter des ordres. Pour ordonner, tout locuteur doit s'investir d'un pouvoir. L'autorité dont se sert Hugo lui est attribuée institutionnellement. En fait, Hugo possède, pour ainsi dire, un capital symbolique qui lui permet de dicter des ordres. N'est-il pas reconnu comme autorité morale (ou intellectuelle) ? N'est-il pas le porte-parole des démunis et des opprimés ? Ce positionnement énonciatif traduit une figure d'auteur courageuse et responsable l'autorisant à prendre la défense du peuple.

## Conclusion

Pour conclure, les mots ont la force de changer la réalité des choses. Ils peuvent être considérés comme des marqueurs de rapport de force et des outils essentiels d'un pouvoir en action menant parfois à des crises discursives. Le locuteur y recourt pour imposer son autorité et de gérer son positionnement énonciatif. En effet, le statut du sujet, source de l'obligation, (ou de la crise) joue un rôle crucial dans la réalisation de l'acte illocutoire. L'autorité renvoyant à l'obligation est basée sur une position hiérarchique quelle que soit l'origine : politique, sociale, familiale, morale, intellectuelle, etc. Seule, la situation dans laquelle prend place l'énonciation peut nous renseigner sur la crise ou le conflit entre les interlocuteurs et fournir des informations sur l'acte illocutoire visé. Dans ce sens, l'obligation donne l'avis du locuteur sur une action et exige une prise de position, c'est en sens qu'elle apparaît comme une obligation.

De surcroît, l'usage de la modalité d'obligation s'effectue par plusieurs procédés linguistiques visant à créer une position de force vis-à-vis de l'interlocuteur. Partant de l'hypothèse selon laquelle les discours sont construits autour de différentes stratégies, nous avons montré que l'expression verbale de l'obligation menant à des crises entre les participants de l'acte de communication peut-être effectuée d'une manière explicite ou d'une manière implicite. Ces possibilités s'offrent au locuteur pour dicter à son interlocuteur

une volonté puissante et par là avoir une mainmise sur lui et donc l'obliger à exécuter des ordres sans trop réfléchir. Par ailleurs, le locuteur doit prouver qu'il a de bonnes raisons pour demander tel ou tel acte.

Tout compte fait, l'usage de la modalité d'obligation permet au locuteur de dicter une crise chez son interlocuteur, de construire son « *éthos* » et de se comporter comme une autorité reconnue. Ainsi, les contraintes que le locuteur impose à son interlocuteur sont les garanties de parvenir, par des moyens linguistiques multiples, à imposer son pouvoir même s'il est dépourvu de toute légitimité car, rappelons-le, on n'obéit pas de son plein gré à des obligations qu'on considère comme illégitimes ou absurdes. De fait, la modalité d'obligation renforce la position du locuteur et lui facilite l'exécution de l'ordre en vue de parvenir à un résultat.

En définitive, avoir une mainmise sur l'interlocuteur demande à tout locuteur, s'inscrivant dans le cadre de la modalité d'obligation, de mettre tout en jeu afin de légitimer son autorité. Dès lors, la modalité d'obligation s'avère être parmi les procédés linguistiques dont le locuteur se sert pour marquer, grâce à l'action produite par le langage, son attitude vis-à-vis de ce qu'il énonce et par là imposer une crise discursive aux personnes auxquelles il s'adresse.

### Références Bibliographiques

- Arrivé Michel. Gadet François. Galmiche Michel. (1986), *La grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion
- Austin, Jean Langshawa (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Ed. Du Seuil,
- Bally, Carles. (1965), *Linguistique générale et linguistique française*. A. Francke, a. g. Verlag Berne.
- Benveniste, Emile. (1974), *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard
- Brunot, Ferdinand. (1974), *La pensée et son histoire d'Aristote à Russel*, Colin.
- Charaudeau, Patrick (1995), « Le dialogue dans un modèle de discours » *Cahier de Linguistique française*
- Damourette, Jacques. & Edouard, Pichon (1968-1987), *Des mots à la pensée*, Essai de grammaire de langue française, Paris D'Artrey.
- Ducrot, Oswald. (2011), « La force des mots », *Le Langage*.
- Ducrot, Oswald. (1980), *les mots du discours*, Ed. Minuit.
- Ducrot, Oswald. Todorov Tzvetan. (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Berlin.
- Dumas, Alexandre (1844), *Les trois Mousquetaires* Ed. Michel Lapote
- Gezundhajt, Henriette. (2000), *Adverbe en-ment et opérations énonciatives*, Peter Lang
- Kronning, Hans. (2001) « Pour une tripartition des emplois du verbe modal 'devoir' ». In *Les verbes modaux*. 2001. PP67-84
- Le Querler, Nicole. (1996), *Typologie des modalités*, Caen : Presse Universitaire de Caen.
- Maingueneau, Dominique. (1999), *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.
- Meunier, André. (1974). « Modalités et communication » *Langue française*, Paris : Larousse.
- Nølke, Henning. (1993), *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciative*, Paris : Kimé.
- Orecchioni, Catherine Kerbrat. (1995), *L'Énonciation. De la subjectivité dans la langue*, Paris, Nathan.
- Petitjean, Luce (1995), « L'impératif dans le discours politique », *Mots*, 43.
- Quefflec, Yann. (2006), *L'amour est fou*, Amazon
- Recanati, François. (1979), *Les énoncés performatifs*, Paris, Ed. Minuit.
- Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe, Rioul, René. (2009), *Grammaire Méthodique du Français*, 4ème édition, Paris : Puf.
- Searle, Jean Rogers. 1979 [1999]. *Sens et expression*. Trad. par Joëlle Proust.
- Slamia, Moussa. (2023) « les modalités déontique et injonctive combinées à l'intention de communication du locuteur ». *Langues et Cultures* 2023, vol4, n° 2.

## References

The APA style format is the preferred citation style (Time New Roman 12)

### Books

- Wells, A. (2009). *Metacognitive therapy for anxiety and depression in psychology*. Guilford Press.
- Colclough, B., & Colclough, J. (1999). *A challenge to change*. Thorsons.
- Rosenthal, R., Rosnow, R. L., & Rubin, D. B. (2000). *Contrasts and effect sizes in behavioral research: A correlational approach*. Cambridge University Press.
- Binstock, R. H., & George, L. K. (Eds.). (1990). *Handbook of aging and the social sciences* (3rd ed.). Academic Press.
- Eckes, T. (2000). *The developmental social psychology of gender*. Lawrence Erlbaum Associates. <https://prospero.murdoch.edu.au:443/record=b1600608>

### Book Chapters (Chapter or Article in Edited Book)

- Payne, S. (1999). 'Dangerous and different': Reconstructions of madness in the 1990s and the role of mental health policy. In S. Watson & L. Doyal (Eds.), *Engendering social policy* (pp. 180-195). Open University Press.

### Journal Article

- Kyratsis, A. (2004). Talk and interaction among children and the co-construction of peer groups and peer culture. *Annual Review of Anthropology*, 33(4), 231-247.
- Vogels, A. G. C., Crone, M. R., Hoekstra, F., & Reijneveld, S. A. (2009). Comparing three short questionnaires to detect psychosocial dysfunction among primary school children: A randomized method. *BMC Public Health*, 9, 489. <https://doi.org/10.1186/1471-2458-9-489>
- Ahmann, E., Tuttle, L. J., Saviet, M., & Wright, S. D. (2018). A descriptive review of ADHD coaching research: Implications for college students. *Journal of Postsecondary Education and Disability*, 31(1), 24-58. <https://www.ahead.org/professional-resources/publications/jped/archived-jped/jped-volume-31>
- Zhang, B., Cohen, J., Ferrence, R., & Rehm, J. (2006). The impact of tobacco tax cuts on smoking initiation among Canadian young adults. *American Journal of Preventive Medicine*, 30(6), 474-479.

### Theses

- Ryan, J. (2014). *The measurement and meaning of coping in psychiatric patients* [PhD thesis, Murdoch University]. Murdoch University Research Repository. <https://researchrepository.murdoch.edu.au/id/eprint/24254/>
- Milnes, G. M. (1998). *Adolescent depression: The use of generative instruction to increase rational beliefs and decrease irrational beliefs and depressed mood* [Unpublished M.Appl.Psy. thesis]. Murdoch University.

### Video

- NRK. (2007, February 26). *Medieval helpdesk with English subtitles*. [Video]. <http://www.youtube.com/watch?v=pQHx-SjgQvQ>

### **Authors' biographies**

This should include full name, qualifications and institution(s), including positions of responsibility. In addition, it is also appropriate to discuss your personal history, academic program and/or field placement. The biographical statement may not exceed 100 words.